



# LE PROCÈS D'UN FINANCEUR DU CHAOS CLIMATIQUE

23 février 2023



Les Amis  
de la Terre  
France



NOTRE  
AFFAIRE  
À TOUS



OXFAM  
France

## CONTACTS PRESSE

### Marion Cubizolles :

Les Amis de la Terre France  
[marion.cubizolles@amisdelaterre.org](mailto:marion.cubizolles@amisdelaterre.org)  
06 86 41 53 43

### Justine Ripoll :

Notre Affaire à Tous  
[justine.ripoll@notreaffaireatous.org](mailto:justine.ripoll@notreaffaireatous.org)  
06 42 21 37 67

### Marika Bekier :

Oxfam France  
[mbekier@oxfamfrance.org](mailto:mbekier@oxfamfrance.org)  
06 24 34 99 31

## LES ASSOCIATIONS DERRIÈRE L'AFFAIRE BNP



**Les Amis  
de la Terre  
France**



La fédération des Amis de la Terre France est une association de protection des droits humains et de l'environnement, à but non lucratif, indépendante de tout pouvoir politique ou religieux. Créée en 1970, elle a contribué à la fondation du mouvement écologiste français et à la formation du premier réseau écologiste mondial – les Amis de la Terre International – présent dans 75 pays et réunissant 2 millions de membres sur les cinq continents.

[www.amisdelaterre.org](http://www.amisdelaterre.org)

📍 [@amisdelaterre](https://twitter.com/amisdelaterre)

### Rédaction :

Lorette Philippot (Les Amis de la Terre France), Alexandre Poidatz (Oxfam France), Justine Ripoll (Notre Affaire à Tous)

### Mise en page :

Basile Mesré-Barjon

### Visuels libres de droits.

Notre Affaire à Tous est une association loi 1901 constituée à l'été 2015 qui fait du droit une arme afin de protéger le vivant, les communs naturels et le climat. Issue du mouvement pour la reconnaissance du crime d'écocide dans le droit international afin de sanctionner les crimes les plus graves contre l'environnement, Notre Affaire à Tous cherche à mettre en place par le droit, le plaidoyer et la mobilisation citoyenne, une responsabilité de l'humain vis-à-vis de toutes les formes du Vivant.

[www.notreaffaireatous.org](http://www.notreaffaireatous.org)

📍 [@NotreAffaire](https://twitter.com/NotreAffaire)

Oxfam France est une organisation internationale de développement qui mobilise le pouvoir citoyen contre la pauvreté. Elle travaille dans plus de 90 pays afin de trouver des solutions durables pour mettre fin aux injustices qui engendrent la pauvreté.

[www.oxfamfrance.org](http://www.oxfamfrance.org)

📍 [@oxfamfrance](https://twitter.com/oxfamfrance)

## AFFAIRE-BNP.FR



# À PROPOS DE NOTRE ACTION

Depuis des années, Oxfam France, Les Amis de la Terre France et Notre Affaire à Tous alertent sur la lourde responsabilité de la finance dans la crise climatique, dialoguent avec les banques pour qu'elles cessent de financer l'industrie des énergies fossiles, et dénoncent le refus des gouvernements successifs de réguler le secteur financier. Les trois associations assignent aujourd'hui BNP Paribas en justice pour manquement à son devoir de vigilance en matière climatique.

L'objectif ? Obtenir du tribunal qu'il oblige BNP à se doter d'une réelle stratégie climatique et à cesser immédiatement de soutenir le développement des énergies fossiles. **Il s'agit du premier contentieux climatique au monde** à mettre une banque commerciale face à ses obligations légales et à demander l'arrêt immédiat du soutien aux nouveaux projets pétroliers et gaziers.

Les populations paient déjà le prix fort des désastres climatiques et de la crise énergétique. Il est temps que notre argent finance enfin la transition vers des futurs soutenables, et non de nouvelles décennies de dépendance au charbon, au pétrole et au gaz.



**Empreinte carbone supérieure aux émissions territoriales françaises<sup>1</sup>**

**1<sup>er</sup> financeur européen et 5<sup>ème</sup> mondial du développement des énergies fossiles entre 2016 et 2021<sup>2</sup>**

**1<sup>er</sup> financeur mondial de 8 majors du pétrole et du gaz, comprenant Total, entre 2016 et 2021<sup>3</sup>**



## COMMENT LA FINANCE DÉTRUIT LE CLIMAT

Par leurs soutiens financiers à des entreprises, particuliers, collectivités ou États, en France ou à l'international, les banques permettent à ces acteurs de poursuivre et de développer leurs activités dans des secteurs bénéfiques à la transition écologique et sociale ou, au contraire, nocifs pour le climat, l'environnement et les droits humains.

L'impact climatique des banques résulte des principales activités économiques qu'elles mènent, en finançant et en investissant dans des entreprises polluantes. Les banques peuvent financer des entreprises, c'est-à-dire injecter de l'argent, à l'aide d'outils tels que les prêts ou encore l'émission de nouvelles actions et obligations pour le compte de ces compagnies. En plus de ces financements\*, les banques soutiennent également des secteurs d'activité par un autre canal : les investissements\*. Autrement dit, elles achètent des actions et des obligations d'entreprises déjà émises et échangées sur les marchés financiers, ce qui constitue des sources de rentrées d'argent pour ces entreprises. Les banques sont donc au cœur des décisions économiques : BNP possède ainsi des actifs financiers équivalents au PIB de la France.

Les banques rendent notamment possibles des projets polluants en soutenant les entreprises qui développent ce type de projets.

- Ainsi, alors que des chercheurs recensent 169 nouvelles bombes climatiques dans le monde – projets d'extraction d'énergies fossiles qui pourraient individuellement émettre plus de 1 gigatonnes de CO<sub>2</sub><sup>4</sup> –, le secteur bancaire et BNP continuent, directement ou indirectement, à leur apporter les capitaux dont elles ont tant besoin pour voir le jour.
- En 2020, 88 % des émissions de gaz à effet de serre de BNP résultaient de ses financements et investissements dans les entreprises. Le reste des émissions était associé aux crédits et investissements dans le secteur public et, marginalement, auprès des particuliers. Ainsi l'empreinte carbone de BNP s'élevait à 749 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> en 2020, soit une empreinte carbone supérieure aux émissions territoriales françaises<sup>5</sup>.

Pour les termes marqués d'un \*, rendez-vous dans le glossaire à la fin de ce dossier.



## LA GENÈSE D'UNE ACTION EN JUSTICE

L'année 2022 a marqué tous les esprits et constitue un tournant dans la prise de conscience des effets dévastateurs du réchauffement climatique sur notre environnement, nos sociétés et notre santé. L'été dernier, les Français·es et les Européen·nes ont dramatiquement subi les effets des dérèglements climatiques avec les canicules à répétition, les feux de forêt et les sécheresses. Les discours théoriques sur le réchauffement du climat sont violemment devenus beaucoup plus concrets. Les populations les plus pauvres sont en première ligne de ces impacts. Sans action climatique ambitieuse, 100 millions de personnes pourraient basculer dans l'extrême pauvreté d'ici 2030<sup>6</sup>. Mais l'année 2022 est aussi celle du déclenchement de la guerre en Ukraine et de l'intensification d'une crise énergétique majeure qui laissent présager de graves conséquences sociales et humaines, d'autant plus à l'approche de l'hiver. Cette double crise rend douloureusement visible le coût conséquent de la dépendance de nos modèles économiques aux énergies fossiles.

Dans ce contexte d'urgence, continuer de soutenir le développement de nouveaux projets d'énergies fossiles aggrave la crise climatique et la dépendance de nos sociétés à ces ressources catastrophiques pour l'environnement, et dont la flambée des prix est la source principale de l'inflation subie actuellement. Cette hausse des prix de l'énergie n'est pas uniquement contextuelle, – épidémie de COVID-19, guerre en Ukraine – elle est systémique. Elle est le fruit de l'impréparation face à la crise énergétique et climatique et face à leurs impacts sur notre quotidien, et notamment ceux des foyers les plus modestes.

La dépendance de nos sociétés aux énergies fossiles n'est pas une fatalité, elle résulte de choix. La responsabilité de cette situation incombe aux acteurs publics, mais également aux acteurs privés. Assurer une transition écologique juste exige d'appeler à la respon-

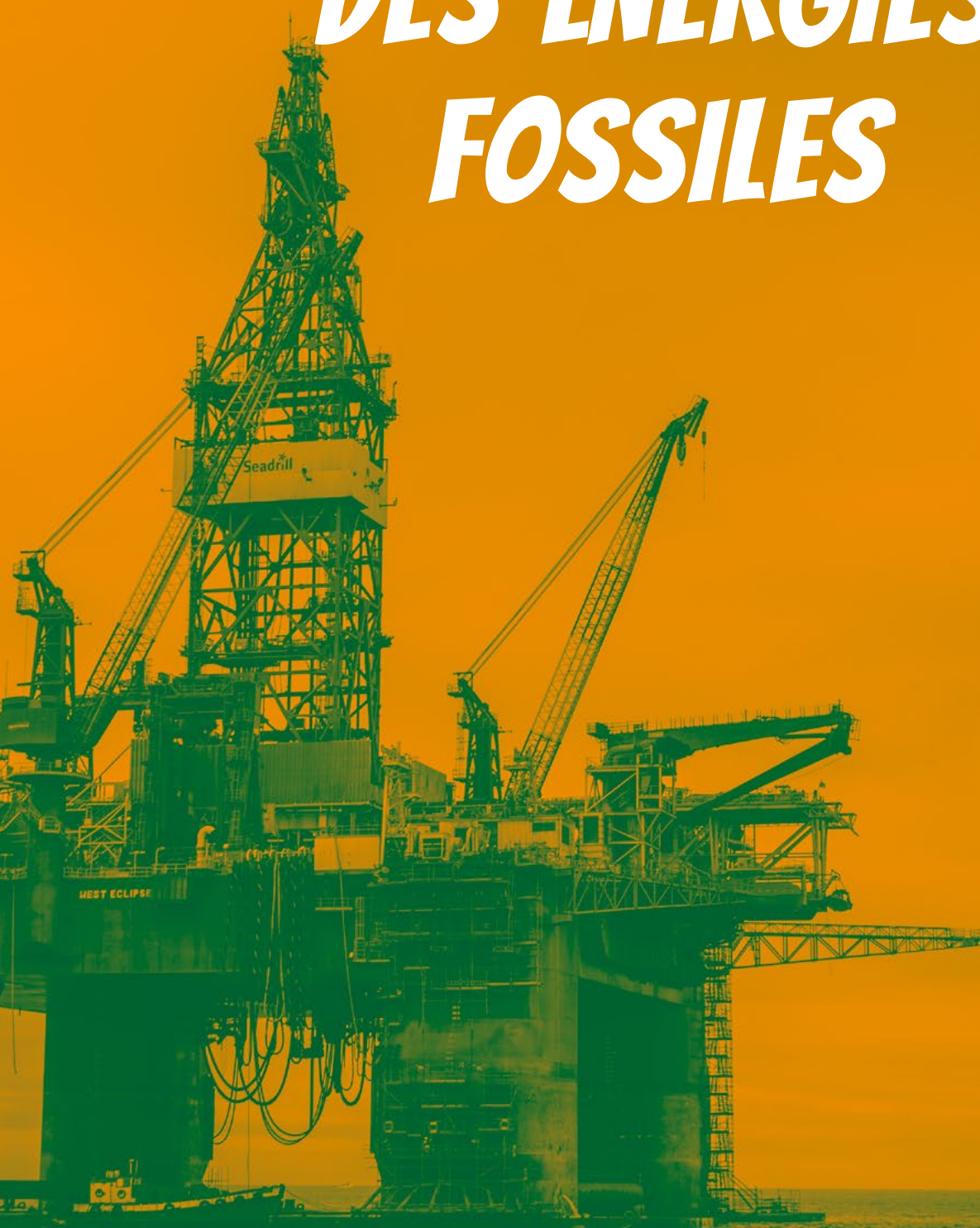
sabilité des principaux acteurs de la crise climatique : les grandes entreprises, et notamment les banques, qui depuis des décennies tirent profit des énergies fossiles. Derrière les activités de l'industrie fossile, le secteur bancaire mondial a accordé depuis l'Accord de Paris 4 584 milliards de dollars au charbon, au pétrole et au gaz<sup>7</sup>. En haut de la liste des géants de l'empreinte carbone : BNP Paribas.

Sept ans après que les États se sont engagés à la COP21 à rendre les flux financiers compatibles avec l'objectif de limiter le réchauffement global à 1,5 °C d'ici 2030, la finance doit prendre un tournant pour sortir dès aujourd'hui de l'extrême vulnérabilité dans laquelle nous enferment les énergies fossiles.

Depuis des années, les associations Les Amis de la Terre France, Notre Affaire à Tous et Oxfam France documentent et alertent sur la lourde responsabilité de la finance dans la crise climatique. Elles font face à l'inaction des banques comme du gouvernement qui refuse d'encadrer strictement leurs activités néfastes. Pendant ce temps, BNP continue à financer une industrie qui condamne l'humanité à un avenir incertain, marqué par les catastrophes naturelles et les crises à répétition.

C'est pourquoi nos associations saisissent la justice, pour contraindre BNP Paribas à respecter son devoir de vigilance en matière climatique, et à mettre en œuvre de manière effective des actions concrètes et adaptées pour limiter sa contribution au réchauffement global par ses financements et ses investissements à l'industrie des charbon, pétrole et gaz. **Nous exigeons que la banque cesse tout soutien à l'expansion des énergies fossiles** et aligne véritablement ses activités pour limiter le réchauffement global à 1,5 °C en conformité avec les objectifs de l'Accord de Paris.

# ***BNP PARIBAS, LEADER DU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES FOSSILES***



# CRISES ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE : EN FINIR AVEC L'EXPANSION DES ÉNERGIES FOSSILES

Une priorité s'impose pour limiter le réchauffement global à 1,5 °C : mettre immédiatement un terme au développement des énergies fossiles, principales sources – et de loin – d'émissions de gaz à effet de serre<sup>8</sup>. De fait, en comparant le budget carbone mondial aux réserves mondiales de charbon, pétrole et gaz encore exploitables, de multiples chercheurs – y compris celles et ceux du GIEC – ont démontré l'impossibilité de produire ne serait-ce que l'ensemble des réserves déjà en cours d'exploitation pour rester sous la barre de 1,5°C de réchauffement global<sup>9</sup>. L'industrie fossile, soutenue par ses banques, a donc déjà investi dans l'exploitation de plus de pétrole, de gaz et de charbon que ce qu'il est possible de brûler. L'Agence internationale de l'énergie a conclu en 2021 dans le même sens : aucun investissement dans de nouveaux champs et mines d'énergies fossiles n'est compatible avec le respect de l'Accord de Paris<sup>10</sup>.

Ce fort consensus scientifique et institutionnel s'est dernièrement encore imposé à l'occasion de la COP27 et dans les conclusions du groupe d'experts de haut niveau des Nations Unies qui affirment que « *les acteurs non-étatiques [y compris financiers] ne peuvent pas prétendre s'engager pour la neutralité carbone tout en continuant à construire ou à investir dans de nouvelles sources d'approvisionnement fossiles* »<sup>11</sup>.

Cet impératif apparaît d'autant plus évident au moment où nos sociétés subissent avec violence leur dépendance aux hydrocarbures et aux régimes qui les produisent.

## BNP PARIBAS CONTINUE DE MISER SUR LES GÉANTS DU SECTEUR ET LEURS NOUVEAUX PROJETS DESTRUCTEURS

BNP s'est hissée au rang de 1<sup>er</sup> financeur européen et 5<sup>ème</sup> mondial de développement des énergies fossiles, avec 55 milliards de dollars de financements accordés entre 2016 et 2021<sup>12</sup>. La banque française se distingue particulièrement dans certains secteurs en plein développement, malgré des impacts critiques sur les écosystèmes. Elle est ainsi le 1<sup>er</sup> financeur mondial de l'exploitation pétro-gazière en Arctique et en mer, avec respectivement 6 milliards et 36 milliards de dollars de financements accordés à ces secteurs entre 2016 et 2021<sup>13</sup>.

BNP joue un rôle particulièrement important dans l'expansion des énergies fossiles via son soutien prépondérant aux *majors* du secteur. Elle est en effet le 1<sup>er</sup> financeur mondial de huit géants européens et américains du pétrole et du gaz – Total, Chevron, ExxonMobil, Shell, BP, ENI, Repsol, Equinor –, avec 43 milliards de dollars de financements accordés à leurs activités fossiles entre 2016 et 2021<sup>14</sup>. Cette poignée de groupes est à elle seule impliquée dans plus de 200 nouveaux projets d'énergies fossiles dont le développement devrait être approuvé d'ici 2025<sup>15</sup>. Ces projets auraient un impact climatique dramatique : ils entraîneraient l'émission de 8,6 gigatonnes de CO<sub>2</sub> supplémentaires, soit l'équivalent des émissions sur toute leur durée de vie de 77 nouvelles centrales à charbon<sup>16</sup>.



**BNP Paribas est le 1<sup>er</sup> financeur européen de l'expansion  
des énergies fossiles entre 2016 et 2021**



## **STRATÉGIE CLIMAT : BNP PARIBAS ENCORE BIEN LOIN DU COMPTE**

Au cours des dernières années, la banque au logo vert a élaboré et communiqué de manière de plus en plus répétée sur de nouveaux engagements pour le climat. BNP affiche en effet l'objectif de se conformer à l'Accord de Paris et d'atteindre la neutralité carbone en 2050, et a décliné plusieurs politiques sectorielles visant notamment à restreindre ses soutiens aux énergies fossiles. Mais derrière ces annonces, les mesures prises restent bien trop limitées et inefficaces face à l'urgence climatique. Nous y répondons ici point par point.

### **1. "BNP PARIBAS EST ENGAGÉE SUR UNE TRAJECTOIRE 1,5 °C"**

Ce que dit BNP : en rejoignant la Net Zero Banking Alliance, BNP s'est engagée à "financer un monde neutre en carbone à horizon 2050, ce qui correspond à une augmentation de la température limitée à 1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle"<sup>17</sup>. Pour cela, elle dit se fonder notamment sur le scénario Net Zero 2050 (NZE) de l'AIE.

La réalité : ses politiques et engagements actuels ne sont pas suffisants pour garantir l'atteinte d'un tel objectif. La principale limite de la stratégie climat de BNP est que celle-ci ignore la première leçon à tirer d'une analyse du budget carbone mondial : produire toutes les ressources d'énergies fossiles en cours d'exploitation mènerait l'humanité déjà bien au-delà d'un réchauffement de 1,5 °C ; en ouvrir de nouvelles serait donc encore plus dramatique pour les sociétés humaines sur une planète au climat dérégulé<sup>18</sup>. Ce constat se retrouve dans le scénario NZE de l'AIE<sup>19</sup> et est ainsi résumé par BNP elle-même : "l'exploitation de nouveaux champs n'est plus nécessaire"<sup>20</sup>. Pourtant, alors que la banque a identifié l'expansion du charbon comme une ligne rouge, elle refuse de faire de même pour les hydrocarbures, et ne s'est à ce jour dotée d'aucune mesure d'exclusion limitant ses activités dans les pétrole et gaz conventionnels. BNP prétend par ailleurs demander à ses clients de s'aligner avec une stratégie 1,5 °C tout en

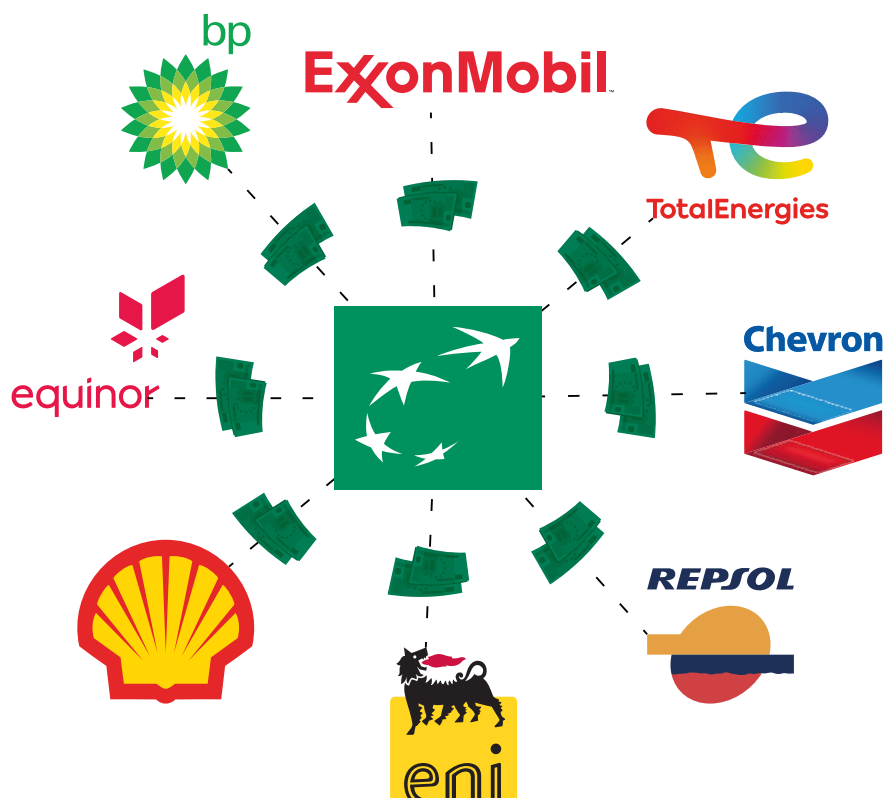
leur laissant une liberté absolue quant à l'établissement des objectifs pour y parvenir<sup>21</sup>. Ces critères sont un tigre en papier : ils ne sonnent ni le glas de l'expansion des énergies fossiles, ni la réduction des gaz à effet de serre.

### **2. "BNP PARIBAS A RENONCÉ À SOUTENIR LES HYDROCARBURES LES PLUS NOCIFS POUR LE CLIMAT ET L'ENVIRONNEMENT"**

Ce que dit BNP : elle possède des politiques d'exclusion dans les secteurs des pétrole et gaz non-conventionnels.

La réalité : d'une part, ces exclusions ne couvrent pas l'ensemble des secteurs de l'industrie des énergies fossiles non-conventionnelles. BNP a ainsi par exemple écarté de sa définition des hydrocarbures non-conventionnels le secteur hautement sensible des pétrole et gaz offshore ultra-profonds, allant ainsi à l'encontre des recommandations du Comité scientifique de l'Observatoire de la finance durable<sup>22</sup>. D'autre part, la banque a fait le choix de seuils d'exclusion aux impacts limités, s'engageant à cesser de soutenir ses clients dont les activités sont liées pour plus de 10 % aux sables bitumineux et aux pétrole et gaz de schiste, et pour plus de 10 % aux pétrole et gaz en Arctique<sup>23</sup>. Cette approche par seuils seule exonère notamment





### **BNP est le 1<sup>er</sup> financeur mondial de 8 géants du pétrole et du gaz entre 2016 et 2021**

les grands groupes "diversifiés", dont les principales *majors* des hydrocarbures. Ces entreprises bénéficient pourtant de financements colossaux de BNP, en même temps qu'elles sont parmi les principales responsables de l'expansion pétro-gazière, en particulier dans ces secteurs non-conventionnels. Un exemple illustre avec force les limites trop souvent persistantes des engagements de BNP : malgré une première politique sur l'Arctique adoptée en 2017, elle est restée le 1<sup>er</sup> financeur mondial des pétrole et gaz dans cette région entre 2016 et 2021, avec près de 6 milliards de dollars de financements accordés sur la période.

### **3. "BNP PARIBAS EST EN ROUTE VERS LA SORTIE DES PÉTROLE ET GAZ"**

Ce que dit BNP : le groupe réduira son exposition de crédit\* de 12 % à l'exploration et à la production de pétrole et de gaz, et de 25 % à l'exploration et à la production de pétrole, d'ici 2025 par rapport à 2020<sup>24</sup>.

La réalité : cet engagement est susceptible d'induire en erreur. Premièrement, il ne concerne qu'une partie des projets d'hydrocarbures : par exemple, les oléoducs, gazoducs ou centrales thermiques ne sont pas concernés. Deuxièmement, il ne concerne qu'une partie des activités de la banque, les crédits, c'est-à-dire les prêts : ni ses investissements sur les marchés financiers, ni ses aides à l'émission de nouvelles actions ou obligations ne sont soumis à cet objectif, alors même qu'un grand nombre d'entreprises du secteur se financent – et de plus en plus – à travers des émissions d'obligations. Troisièmement, en prenant un engagement plus faible sur les pétrole et gaz que sur le pétrole seul, BNP laisse craindre un effort moindre, voire nul, dans le secteur gazier. Enfin, le choix d'un indicateur de progression en pourcentage plutôt qu'en valeur absolue, c'est-à-dire en euros, n'est pas anodin : la banque peut soutenir de manière plus importante le pétrole et le gaz, si elle augmente dans le même temps son volume global de crédits. Elle pourra alors communiquer sur une réduction – relative – de ses soutiens financiers aux énergies fossiles. Elle peut aussi diminuer ses crédits alloués à des moyennes entreprises, mais continuer de soutenir les grandes *majors* pétrolières et gazières comme Total, Shell ou BP.

## 4. "BNP PARIBAS S'EST ENGAGÉE À RÉDUIRE SES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE"

Ce que dit BNP : la banque a un engagement de réduction entre 2020 et 2025 de "l'intensité d'émissions carbone"\* financée de 30 % dans la production d'électricité et de 10 % pour l'extraction d'hydrocarbures et le raffinage<sup>25</sup>.

La réalité : BNP n'a aucun objectif de réduction en valeur absolue, de l'ensemble de son empreinte carbone – scopes 1, 2 et 3\* –, couvrant l'intégralité de ses services financiers, et dès le court-terme. En effet, l'engagement de BNP ne concerne qu'une réduction en intensité carbone des émissions issues d'une partie de son portefeuille : c'est-à-dire une réduction du niveau d'émissions de gaz à effet de serre par euro de crédit accordé dans les secteurs mentionnés – car ici aussi les activités de crédit seules sont concernées. N'est pas garantie dès lors leur

réduction en valeur absolue, laquelle est nécessaire pour garantir une baisse effective des émissions de gaz à effet de serre et donc une lutte efficace contre le réchauffement climatique. La banque est pourtant associée à l'initiative Race to Zero qui affirme que "*dans la plupart des cas, des objectifs d'émissions absolus sont nécessaires pour garantir des réductions dans le monde réel*"<sup>126</sup>. Car ce choix n'est pas anodin. BNP pourrait se féliciter d'une baisse de cette intensité carbone en rajoutant des projets d'énergies renouvelables à son portefeuille, tout en accordant des prêts à des centrales à gaz ou au fioul. Elle pourrait faire de même en coupant les ponts avec certaines entreprises spécialisées dans les hydrocarbures de schiste, tout en continuant à soutenir les majors pétrolières et gazières.

En annexe : zoom sur trois projets climaticides





## L'AFFAIRE BNP : LA BANQUE RÉPOND... À CÔTÉ

Le 24 janvier 2023, à deux jours du délai légal accordé à BNP Paribas pour répondre à la mise en demeure des Amis de la Terre France, de Notre Affaire à Tous et d'Oxfam France, la banque française y a répondu par des annonces dans la presse<sup>27</sup> puis par un courrier officiel adressé aux avocats de l'Affaire BNP. Une conclusion à tirer de la réaction du 1<sup>er</sup> financeur européen du développement des énergies fossiles : BNP Paribas rejette la demande urgente des associations de cesser de soutenir les nouveaux projets de pétrole et de gaz, demande pourtant fondée sur la science et encore récemment rappelée par le Secrétaire général des Nations unies.

### DÉCRYPTAGE DE LA RÉPONSE DE LA BANQUE EN QUATRE POINTS :

#### 1. BNP BRADE LA SCIENCE

Dans sa réponse officielle à la mise en demeure, BNP Paribas démontre n'avoir aucune volonté réelle de contribuer à arrêter le train de l'emballement climatique. Face à notre demande de cessation de ses soutiens financiers au développement des énergies fossiles — mesure la plus adaptée, prioritaire et élémentaire pour prévenir les risques d'atteintes graves aux droits humains et à l'environnement liés à ses activités —, la banque ne répond tout simplement pas sur le terrain du climat et élude les fondements scientifiques sur lesquels reposent la demande des associations. En particulier, elle fait totalement abstraction du budget carbone évalué par le GIEC pour préserver la possibilité de limiter la hausse globale des températures à 1,5 °C, lequel est à la base des recommandations de l'AIE<sup>28</sup> et de l'ONU<sup>29</sup> en la matière. Elle relègue ainsi au second plan le consensus scientifique, semblant donc dire "la planète peut brûler, nous ne renoncerons pas à y contribuer". La ligne rouge que doit retenir BNP

dans les meilleurs délais est pourtant simple : ne plus accorder de nouveaux flux financiers aux entreprises qui maintiennent leurs investissements dans le développement des énergies fossiles.

#### 2. BNP TOURNE LE DOS À SA LOURDE RESPONSABILITÉ DE FINANCEUR DE LA CRISE CLIMATIQUE

BNP Paribas s'emploie à minimiser son rôle pourtant prépondérant dans l'aggravation des dérèglements climatiques via ses activités de financement et d'investissement, pour défendre une poursuite du *business as usual*. "La banque d'un monde qui change" adopte une position attentiste face aux transformations profondes qui doivent s'opérer dans la société. Une vision cynique et dangereuse, de la part d'un acteur qui a non seulement une responsabilité systémique — possédant en tant que première banque de la zone euro des leviers

qu'elle seule peut activer pour accélérer ou au contraire freiner la transition —, mais aussi une responsabilité historique — ayant largement participé à construire et maintenir la dépendance de l'Europe et du monde aux énergies fossiles, même quand la gravité des conséquences de ces choix était incontestable.

### **3. BNP TENTE DE SE SOUSTRAIRE À SON DEVOIR DE VIGILANCE, AVEC UNE VISION MINIMALISTE**

BNP dément toute obligation légale d'adopter et de mettre en œuvre de manière effective des mesures adaptées, et défend une vision purement documentaire du devoir de vigilance, alors que le législateur et le Conseil constitutionnel ont affirmé l'obligation d'agir. Elle limite sa vigilance à l'exercice de "sa capacité d'influence" sur ses clients et affiche "sélectionner les acteurs du pétrole en fonction de leur capacité à pivoter vers d'autres énergies, telle que traduite par leurs décisions d'investissement et leurs projets". Ces engagements vagues n'atténuent en rien la contribution de la banque à l'aggravation de la crise climatique. BNP Paribas peut ainsi par exemple continuer à soutenir Total — parmi de nombreux autres — dont 70 % des dépenses d'investissement restent dédiées aux hydrocarbures<sup>30</sup>. Les initiatives de dialogue n'ayant pas porté leurs fruits dans des proportions et un délai raisonnables au regard de l'urgence climatique, ces clients expansionnistes doivent être sanctionnés par une exclusion ferme. En l'absence de telles conditions, les affirmations de BNP sur l'exercice de sa capacité d'influence n'ont aucune crédibilité.

### **4. BNP CACHE SON REFUS D'AGIR DÈS AUJOURD'HUI DERRIÈRE UN NOUVEL EFFET D'ANNONCE**

Quelques heures avant sa réponse officielle à la mise en demeure, BNP Paribas a annoncé par voie de presse la réduction d'ici 2030 de 80 % de son encours de financement aux projets d'extraction et de production de pétrole, et de 30 % pour le gaz. Traduction : BNP continue d'ignorer l'impératif de renoncer dès ce jour à l'expansion pétro-gazière. D'une part, car un prêt accordé aujourd'hui à un projet fossile ne figurera pas obligatoirement dans les encours de la banque en 2030, même si celui-ci polluera bien au-delà de cette date. Il sera alors bien trop tard pour espérer rester sous la barre de 1,5 °C de réchauffement global. D'autre part, cela n'inclut pas les activités d'émission d'actions et obligations, levier pourtant clé de financement pour l'industrie fossile. Par ailleurs, BNP pourrait, malgré ces cibles, choisir de garder certains de ses clients préférés, dont les *majors*. Finalement, le secteur gazier reste peu affecté par ces mesures. En résumé : un début de reconnaissance de la nécessité de sortir des hydrocarbures, mais aucune action adéquate pour faire cesser le préjudice climatique en cours.



***BNP PARIBAS,  
RENDEZ-VOUS AU  
TRIBUNAL***





## LE FONDEMENT JURIDIQUE DE L'AFFAIRE

L'effondrement des usines textiles du Rana Plaza au Bangladesh, approvisionnant de nombreuses grandes marques internationales, a mis en lumière le manque criant de responsabilité juridique des entreprises multinationales et l'impossible accès à la justice pour les familles des victimes. En réaction à ce drame, et grâce à la mobilisation des associations et syndicats, les Parlementaires français-es ont adopté en 2017 **une loi historique : la loi sur le devoir de vigilance des multinationales**<sup>31</sup>.

Cette loi oblige certaines **grandes entreprises multinationales françaises**, dont les banques et autres acteurs financiers, à prendre des mesures propres à identifier et à **prévenir les risques d'atteintes graves aux droits humains**, à la santé et à la sécurité des personnes, **et à l'environnement causées par leurs propres activités et celles de leurs filiales, ainsi que celles de leurs principaux fournisseurs et sous-traitants, et ce tant en France qu'à l'étranger**. En cas de manquement à l'issue d'un délai de trois mois après l'avoir préalablement mise en demeure, la loi autorise toute personne ayant intérêt à agir à saisir le juge afin d'enjoindre l'entreprise à se conformer à ses obligations, en lui exigeant d'adopter et de mettre en œuvre les mesures de vigilance requises pour limiter les risques et prévenir les atteintes graves.

Le 26 octobre dernier, les Amis de la Terre France, Notre Affaire à Tous et Oxfam France ont ainsi mis BNP en demeure d'adopter des mesures de vigilance climatique raisonnables et adaptées, intégrées dans un nouveau plan de vigilance et mises en œuvre de

manière effective, dans un délai de trois mois. **En l'absence de réponse satisfaisante de BNP - voir l'analyse p.11 -, les associations se tournent vers le juge et assignent la multinationale en justice devant le Tribunal Judiciaire de Paris.**

### **UNE ACTION EN JUSTICE INÉDITE EN FRANCE ET DANS LE MONDE**

Depuis plusieurs années, le droit et plus particulièrement le contentieux devant les tribunaux sont devenus de **puissants outils pour faire reconnaître la responsabilité des principaux acteurs de la crise climatique et les contraindre à agir** pour s'aligner sur les objectifs climatiques pris au niveau international, national et à l'échelle de l'entreprise. Face à l'inertie des multinationales et au manque de volonté de l'État de réglementer leurs trajectoires de manière contraignante, la société civile – citoyen·nes et associations – fait appel au pouvoir judiciaire pour **garantir le respect de la loi et un débat public sur ces enjeux cruciaux pour l'avenir de nos sociétés**.

L'affaire **Urgenda aux Pays-Bas**<sup>32</sup>, pionnière en la matière<sup>33</sup>, ainsi que **l'Affaire du Siècle en France**<sup>34</sup>, ont permis de faire condamner l'État pour inaction climatique et reconnaître l'illégalité de son action tant qu'il n'aura pas mis en place des mesures suffisantes pour garantir le respect de ses engagements climatiques.

Étant donné le **rôle prépondérant des énergies fossiles dans la crise climatique**, les entreprises de ce secteur ont un rôle crucial à jouer et doivent impérativement se mettre en conformité avec la loi. D'autres actions judiciaires ont ouvert la voie : des associations ont ainsi d'une part sommé **Total** de revoir sa stratégie climatique afin de l'aligner avec l'Accord de Paris<sup>35</sup>, et d'autre part de mettre fin à ses allégations publicitaires mensongères en matière de neutralité carbone<sup>36</sup>. À l'instar de Shell aux Pays-Bas<sup>37</sup>, d'autres condamnations sont appelées partout dans le monde pour contraindre ces entreprises fossiles à respecter l'Accord de Paris et à cesser leurs dommages environnementaux et climatiques, par exemple Total et Perenco<sup>38</sup> en France, RWE en Allemagne<sup>39</sup> ou encore la compagnie pétrolière chinoise PetroOriental en Equateur<sup>40</sup>.

Par ailleurs, **sans soutien financier, ces multinationales de l'industrie fossile ne pourraient pas développer de nouvelles bombes climatiques** et alimenter notre dépendance aux charbon, pétrole et gaz. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi d'enjoindre à

la banque **ayant les pires pratiques en matières de développement des énergies fossiles, BNP** – déjà mise en garde au Brésil pour son soutien à la déforestation<sup>41</sup> – de respecter la loi sur le devoir de vigilance et ainsi instaurer également un débat public transparent sur la responsabilité climatique des banques, des investisseurs et des assureurs.

BNP ne s'est pas mise en conformité avec la loi sur le devoir de vigilance au cours du délai légal de trois mois qui lui a été accordé. Nos associations lancent dès lors une action en justice, qui constitue **le premier contentieux climatique au monde à mettre un acteur financier face à ses obligations légales et à demander l'arrêt immédiat de ses soutiens aux nouveaux projets pétroliers et gaziers**, incompatibles avec le respect de l'Accord de Paris et des propres engagements de BNP - annoncés mais non mis en œuvre de manière effective - à atteindre la neutralité carbone en 2050 et à respecter l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C.

## NOS DEMANDES À BNP PARIBAS

1. Une cartographie présentant, analysant et hiérarchisant les risques d'atteintes graves résultant des activités de BNP, en particulier dans le secteur des énergies fossiles, régulièrement mise à jour.
2. Une quantification concrète de l'impact de ses activités sur les risques identifiés, analysés et hiérarchisés, incluant les émissions de gaz à effet de serre exhaustives – en valeur absolue et couvrant les scopes 1, 2 et 3 – de BNP et des entreprises bénéficiant de ses financements, investissements et/ou services, ainsi que les flux et stocks – montant et part – de financements et d'investissements aux entreprises dans les différents secteurs des énergies fossiles.
3. Des actions adaptées de prévention des atteintes graves et d'atténuation des risques, visant à préserver l'objectif, prévu à l'Accord de Paris, de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, en cohérence avec l'engagement pris par BNP Paribas de financer un monde neutre en carbone à l'horizon 2050, lesquelles comprennent notamment :
  - **l'arrêt immédiat de tout soutien financier – financements et investissements – aux entreprises qui développent** des nouveaux projets d'énergies fossiles ;
  - **l'adoption d'un plan de sortie des énergies fossiles** conforme à ces exigences scientifiques ;
  - **une politique actionnariale qui exige des entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles de renoncer au développement de nouveaux projets d'énergies fossiles** et, à défaut d'y parvenir dans un délai raisonnable, qui prévoit le désinvestissement de ces entreprises.
4. Un dispositif de suivi périodique des mesures du plan mises en œuvre et une évaluation régulière de leur efficacité.
5. La mise en place d'un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements adapté.



## **LA FRANCE À LA MANŒUVRE POUR EXCLURE LE SECTEUR FINANCIER DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE DEVOIR DE VIGILANCE DES MULTINATIONALES**

**L'adoption historique d'une loi sur le devoir de vigilance en France a inspiré des initiatives similaires, notamment au niveau européen** sous la forme d'une directive qui est actuellement négociée et devrait être adoptée fin 2023. Une occasion d'imposer ces nouvelles obligations à toutes les entreprises européennes et de définir - pour les cruciales décennies à venir - une responsabilité d'agir des multinationales, pour prévenir les dommages irréversibles que peuvent causer leurs activités sur l'environnement et les droits humains partout dans le monde, et de faciliter l'accès à la justice des personnes affectées.

Après la version de la directive proposée par la Commission européenne en février 2022, c'était au tour du Conseil de l'Union européenne de voter sa version du texte début décembre 2022. **La balle est maintenant dans le cas du Parlement européen**, en commissions puis avec le vote en plénière en mai 2023 - avant l'ouverture des négociations entre ces trois institutions pour aboutir à une formulation commune.

Si le sujet peut paraître technique et lointain, les multinationales - françaises en tête - ne s'y sont pas trompées : **les enjeux sont historiques**. Un précédent

rapport de 2021<sup>42</sup> faisait déjà état du **combat acharné que les lobbies des multinationales mènent** pour amoindrir la proposition de directive européenne et échapper à leurs responsabilités.

**Dernier épisode suspect en date** : le texte approuvé par le Conseil de l'UE a été considérablement appauvri<sup>43</sup> sous la pression de la France<sup>44</sup> dans les dernières semaines précédant le vote : il inclut de nombreuses exclusions pour le secteur financier, et laisse le choix aux Etats d'intégrer ou non ce secteur dans le champ d'application<sup>45</sup>. **Une position désavouée** par les récents votes en commissions du Parlement, ainsi que par le Commissaire européen de la Justice<sup>46</sup>, qui considèrent que les obligations de vigilance doivent s'appliquer à ce secteur clé dans l'atteinte de nos objectifs climatiques.

**Les associations porteuses de l'Affaire BNP sont toutes trois également engagées à faire de cette directive européenne un tournant majeur** dans la réglementation des activités des multinationales au niveau européen et à lutter contre les pressions exercées par le lobbying des entreprises et de leurs fédérations qui cherchent à se soustraire à leurs responsabilités.



# ***ANNEXES***



## ZOOM SUR TROIS PROJETS CLIMATICIDES

Derrière les clients préférés de BNP se cachent des projets concrets, qui menacent les droits humains, la biodiversité et le climat, et que dénoncent depuis plusieurs années Les Amis de la Terre France et Notre Affaire à Tous.

### • **TILENGA ET EACOP** **Ouganda et Tanzanie**

Total est opérateur du projet Tilenga, qui prévoit le forage de plus de 400 puits dont un tiers dans une aire naturelle protégée hautement sensible – le parc des Murchison Falls –, et de construire un méga-oléoduc chauffé de 1 445 km de long - EACOP - pour acheminer le pétrole de l'Ouganda jusqu'à la côte tanzanienne. 100 000 personnes expropriées totalement ou partiellement, jusqu'à 34 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> émises chaque année... Les chiffres sur les impacts du double projet sont terrifiants<sup>47</sup>. Le 15 septembre dernier, le Parlement européen adoptait à ce titre une résolution d'urgence dénonçant les violations des droits humains et les risques majeurs pour l'environnement et le climat causés par ces projets. Des associations françaises et ougandaises ont aussi lancé en 2019 une action en justice contre Total, concernant les violations des droits humains et risques de dommages irréversibles pour l'environnement associés aux projets Tilenga et EACOP<sup>48</sup>. Si BNP s'est engagée en 2021 à ne pas participer directement au financement d'EACOP<sup>49</sup>, la banque demeure le 2<sup>ème</sup> plus important financeur de Total<sup>50</sup>, et sa filiale de gestion d'actifs – BNP Paribas AM – figure parmi ses principaux actionnaires. En mai 2022, BNP a encore participé à un prêt de 8 milliards de dollars au géant pétro-gazier français<sup>51</sup>, avant de voter en faveur de son "plan climat" qui prévoit pourtant le développement de nombreuses bombes climatiques<sup>52</sup>.

### • **CORAL SOUTH FLNG, MOZAMBIQUE** **LNG ET ROVUMA LNG** **Mozambique**

En 2010 et 2013, les 9<sup>èmes</sup> plus grandes réserves gazières du monde ont été découvertes au large du Mozambique. À partir de 2017, le développement de trois projets d'extraction et d'exportation gaziers, portés par trois *majors* européennes et américaines, s'accélère. Dans le même temps, cet eldorado est rapidement devenu un cauchemar pour les habitant·es de la région : accaparement de terres, violations des droits humains, militarisation, explosion de la violence. Prises en étau entre les attaques d'insurgés et les répliques de l'armée et de mercenaires, les personnes qui ne sont pas mortes ou enfuies se retrouvent aujourd'hui dans la misère<sup>53</sup>. Ces trois projets émettraient par ailleurs l'équivalent de 49 fois les émissions de gaz à effet de serre annuelles du Mozambique<sup>54</sup>. Dès 2017, BNP participe au financement du premier projet à voir le jour, Coral South FLNG. Si elle n'a pas accordé de prêt direct au second, Mozambique LNG, celui-ci est porté par son bon client Total qui, après avoir dû suspendre son projet en 2021<sup>55</sup>, semble désormais déterminé à le relancer<sup>56</sup>. Finalement, dans ce chaos le plus total, ExxonMobil et ENI – dont BNP est le 1<sup>er</sup> financeur mondial entre 2016 et 2021<sup>57</sup> – prévoient un énième projet, Rovuma LNG.

### • **TERMINAL MÉTHANIER DU HAVRE** **France**

Pur produit de la guerre de Poutine en Ukraine et de la crise énergétique en Europe, ce projet d'importation de gaz naturel liquéfié (GNL) est mentionné dans la presse à partir de mars 2022, pour une entrée en activité en septembre 2023. Le terminal flottant (FSRU) sera opéré par Total et raccordé au réseau géré par Engie, nécessitant la construction d'un gazoduc. Il n'est cependant pas nécessaire pour répondre à la crise énergétique : plusieurs études ont montré que l'Europe est en capacité de se passer de gaz russe d'ici 2025 sans construire de nouvelles infrastructures gazières<sup>58</sup>. Si le projet reste opaque, il permettra à la France, déjà première importatrice mondiale de GNL des États-Unis, d'acheter et d'acheminer toujours plus de gaz de schiste<sup>59</sup>. Par ailleurs, l'opacité est soigneusement entretenue sur les risques de ce nouveau terminal au Havre. Le gouvernement s'est assuré de lui accorder de nombreuses et inquiétantes exemptions aux normes environnementales<sup>60</sup>. Total et Engie, dont BNP est pour l'une comme pour l'autre le 2<sup>ème</sup> financeur mondial<sup>61</sup>, profite ainsi de la crise pour enfermer nos sociétés un peu plus dans les énergies fossiles, au dépend des véritables solutions, du climat, de l'environnement, et de la santé et sécurité des travailleur·ses et habitant·es.

# GLOSSAIRE

- **Exposition de crédits** : cela correspond à l'exposition du portefeuille de crédits de la banque à certains secteurs d'activités. Les crédits constituent l'ensemble des prêts en cours de la banque. Si le portefeuille de crédits de la banque est exposé à X % aux énergies fossiles, cela signifie que X % du volume des encours de prêts de la banque sont liés au charbon, pétrole et gaz. Mais la méthode de calcul de cette exposition peut varier entre les institutions financières et restent pour certaines opaque.
- **Financements** : ils regroupent les prêts ou encore les émissions de nouvelles actions et obligations – appelés *underwriting* – pour le compte d'entreprises. Parmi les prêts, il y a : les financements de projet qui correspondent à des soutiens dédiés à certains projets portés par une ou plusieurs entreprises ; ou les financements *corporate* qui correspondent à un soutien à une entreprise sans qu'il soit fléché vers une activité en particulier.
- **Investissements** : ils représentent les achats d'actions et d'obligations d'entreprises déjà émises et échangées sur les marchés financiers. On peut également regarder à un instant T l'ensemble des actions et des obligations détenues par une institution financière dans des entreprises : c'est son portefeuille d'investissements.
- **Intensité d'émissions carbone** : pour une banque, l'intensité carbone correspond aux émissions générées en moyenne par euro de crédit en cours – dans le cas de BNP qui calcule son intensité uniquement pour les prêts. En général, pour calculer l'intensité carbone, les émissions en valeur absolue sont rapportées aux *financing total*, c'est-à-dire à l'argent injecté par la banque dans l'économie – à travers ces prêts par exemple. Mais la méthode de calcul peut varier entre les institutions financières et restent pour certaines opaque.
- **Scopes 1, 2, 3 de l'empreinte carbone** : l'empreinte carbone d'une entreprise se divise en scopes 1, 2 et 3. Les émissions associées à l'activité d'une entreprise sont réparties au sein de trois catégories appelées "scopes" : le scope 1 correspond aux postes d'émissions détenus par l'entreprise et le scope 2 aux émissions ayant pris place "ailleurs" pour les achats d'électricité ou de chaleur. Le scope 3 identifie les émissions indirectes situées en amont et en aval des activités de l'entreprise. Pour une banque, le scope 3 correspond aux émissions associées à ses activités de financement et investissement : on lui attribue une part de la responsabilité dans les émissions de gaz à effet de serre générées par ses clients.



# NOTES

- 1 Oxfam France, 2021, [Banques et climat : le désaccord de Paris](#).
- 2 Rainforest Action Network, BankTrack, Indigenous Environmental Network, Oil Change International, Reclaim Finance, Sierra Club, Urgewald, 2022. [Banking on Climate Chaos – Fossil Fuel Finance Report 2022](#).
- 3 Rainforest Action Network, BankTrack, Indigenous Environmental Network, Oil Change International, Reclaim Finance, Sierra Club, Urgewald, 2022, [Banking On Climate Chaos](#).
- 4 Kjell Kühne, Nils Bartsch, Ryan Driskell Tate, Julia Higson, André Habet, 2022. ["Carbon Bombs" - Mapping key fossil fuel projects](#).
- 5 Selon une méthodologie de l'empreinte carbone (scopes 1, 2 et 3) réalisée par Carbon4 Finance pour Oxfam France, 2021. [Banques et climat : le désaccord de Paris](#).
- 6 Banque mondiale, 2017. [Kristalina Georgieva: Le réchauffement pourrait générer 100 millions de pauvres supplémentaires d'ici 2030](#).
- 7 Rainforest Action Network, BankTrack, Indigenous Environmental Network, Oil Change International, Reclaim Finance, Sierra Club, Urgewald, mars 2022. [Banking on Climate Chaos – Fossil Fuel Finance Report 2022](#).
- 8 GIEC, 2022. Les émissions de CO<sub>2</sub> des combustibles fossiles représentent environ 64 % du total des émissions anthropiques de gaz à effet de serre et constituent de loin le principal facteur de changement climatique. [WGI : The Physical Science Basis](#).
- 9 Oil Change International, mai 2022. Big Oil Reality Check. GIEC, 2022. WGIII : Mitigation of Climate Change B.7.
- 10 Agence internationale de l'énergie, 2021. [Net Zero by 2050](#).
- 11 UN High Level Expert Group (HLEG), novembre 2022. [Integrity matters : net zero commitments by businesses, financial institutions, cities and regions](#).
- 12 Rainforest Action Network, BankTrack, Indigenous Environmental Network, Oil Change International, Reclaim Finance, Sierra Club, Urgewald, mars 2022, [Banking on Climate Chaos – Fossil Fuel Finance Report 2022](#). Ces volumes de financements couvrent les transactions de prêts et d'émissions d'actions et d'obligations – hors transactions bilatérales – dans lesquelles BNP été impliquée entre 2016 et 2021, au prorata de la part des activités des entreprises bénéficiaires dans les énergies fossiles.
- 13 Ibid.
- 14 Rainforest Action Network, BankTrack, Indigenous Environmental Network, Oil Change International, Reclaim Finance, Sierra Club, Urgewald, mars 2022. Selon les données financières publiées dans : [Banking on Climate Chaos – Fossil Fuel Finance Report 2022](#).
- 15 Oil Change International, mai 2022, [Big Oil Reality Check](#).
- 16 Ibid.
- 17 BNP, DEU, 2022. [Document d'enregistrement universel et rapport financier annuel 2021](#) p. 645
- 18 Olivier Bois von Kursk, Greg Muttit, The International Institute for Sustainable Development, 2022. [Lighting the Path: What IPCC energy pathways tell us about Paris-aligned policies and investments](#).
- 19 Agence internationale de l'énergie, 2021. [Net Zero by 2050](#).
- 20 BNP, 17 mai 2022. Réponse aux questions écrites des Amis de la Terre France en [Assemblée générale mixte](#).
- 21 BNP, 2021. [Climate analytics and alignment report 2021](#).
- 22 Le Comité inclut dans sa définition des hydrocarbures non-conventionnels : le gaz de couche ou gaz de charbon ; le pétrole et gaz de réservoir compact ; les schistes bitumineux et l'huile de schiste ; le gaz et l'huile de schiste ; le pétrole issu de sables bitumineux ; le pétrole extra-lourd ; le pétrole et gaz offshore ultra-profonds ; et les ressources fossiles pétrolières et gazières dans l'Arctique. Comité scientifique de l'Observatoire de la finance durable, septembre 2021. [Recommandations portant sur les stratégies d'alignement des acteurs financiers et sur les hydrocarbures non conventionnels](#).
- 23 Ce seuil d'exclusion comporte en outre une exception, prétendument claire mais en réalité très vague, qui pourrait vider cet engagement de sa substance. BNP mentionne en effet que "[c]es critères [...] ne s'appliqueront pas aux entreprises ayant les plans de transition les plus crédibles vers une économie à net-zéro d'ici à 2050, sur la base de critères de transition clairs tels que : un engagement public à s'aligner sur une stratégie 1,5 °C ; des objectifs intermédiaires ; un programme d'investissement cohérent pour soutenir sa stratégie de diversification pour s'éloigner de la production de combustibles fossiles ; un niveau d'émissions de gaz à effet de serre mesuré et déclaré annuellement et un leadership fort du conseil d'administration". BNP, 2022. [Climate analytics and alignment report 2021](#) p. 34.
- 24 BNP, 2022. [Document d'enregistrement universel et rapport financier annuel 2021](#) p. 644.
- 25 BNP, 2021. [Climate analytics and alignment report 2021](#), p. 9.
- 26 La campagne "Race to Zero" est une initiative de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques auxquels sont associés tous les investisseurs, banques et assureurs de la Glasgow Financial Alliance on Net Zero (GFANZ), dont BNP.
- 27 BNP Paribas, 24 janvier 2023. Communiqué de presse "[BNP Paribas, leader affirmé du financement de la transition énergétique, engage une nouvelle étape de forte accélération](#)".
- 28 Agence internationale de l'énergie, octobre 2021 et 2022. [World Energy Outlook 2021](#), [World Energy Outlook 2022](#).
- 29 Le groupe d'experts de haut niveau des Nations Unies (HLEG) a souligné dans son rapport de novembre 2022 qu'"il n'y a pas de place pour de nouveaux investissements dans l'approvisionnement en énergies fossiles". [UN High Level Expert Group \(HLEG\), novembre 2022. Integrity matters : net zero commitments by businesses, financial institutions, cities and regions](#).

- 30 Reclaim Finance, mai 2022. [Assemblée générale de Total : les investisseurs toujours complices du chaos climatique.](#)
- 31 Légifrance, loi du 27 mars 2017. [Loi sur le devoir de vigilance.](#)
- 32 France 24, mai 2021. [Pays-Bas : Shell condamné à réduire ses émissions de CO2 de 45 % d'ici 2030](#)
- 33 Grantham Research Institute, septembre 2022. [Challenging government responses to climate change through framework litigation.](#)
- 34 L'affaire du Siècle, 2018. [Site officiel.](#)
- 35 Notre Affaire à Tous, 2022. [CP Dérèglement climatique : Paris et New York interviennent dans l'action judiciaire contre TotalEnergies.](#)
- 36 Greenpeace France, mars 2022. [Neutralité carbone et greenwashing : recours contre TotalEnergies pour publicité mensongère.](#)
- 37 Novethic, juin 2021. [Après la condamnation de Shell aux Pays-Bas, les litiges climatiques deviennent un vrai risque pour les entreprises.](#)
- 38 Les Amis de la Terre France et Sherpa, 2022. [Perenco sur le banc des accusés.](#)
- 39 Luciano Lliuya, 2015. [RWE AG.](#)
- 40 Fédération internationale pour les droits humains, 2021. [Changement Climatique : les communautés locales demandent justice aux entreprises responsables.](#)
- 41 Notre Affaire à Tous, 17 octobre 2022. Communiqué de presse. [Déforestation illégale, travail forcé et accaparement de territoires : BNP Paribas mis en garde par une organisation brésilienne](#)
- 42 Les Amis de la Terre France et al., 2021. [Tirées d'affaires ?](#)
- 43 FCRSE, 2022. Communiqué de presse / [Directive européenne sur le devoir de vigilance : le Conseil de l'Union européenne approuve un texte affaibli par la France.](#)
- 44 EURACTIV, 2022. [EU member states fight over scope of due diligence directive.](#)
- 45 Les Amis de la Terre, 2022. [Directive devoir de vigilance : sous pression de la France, le Conseil de l'UE adopte des exclusions massives pour le secteur financier.](#)
- 46 EURACTIV, 2022. [EU due diligence rules should include finance, Commissioner says.](#)
- 47 Les Amis de la Terre France et Survie, 2019. [Total au tribunal.](#)
- 48 Les Amis de la Terre France, 2019. [Total, rendez-vous au tribunal.](#)
- 49 Les Amis de la Terre France, 2021. [Trois banques françaises tournent le dos à Total.](#)
- 50 Rainforest Action Network, BankTrack, Indigenous Environmental Network, Oil Change International, Reclaim Finance, Sierra Club, Urgewald, mars 2022. Selon les données financières publiées dans : [Banking on Climate Chaos – Fossil Fuel Finance Report 2022.](#)
- 51 Reclaim Finance, 2022. [Les banques françaises signent un nouveau chèque en blanc à TotalEnergies.](#)
- 52 Reclaim Finance, 2022. [Révélations : quels actionnaires soutiennent la stratégie climaticide de TotalEnergies.](#)
- 53 Les Amis de la Terre France, 2020. [De l'eldorado gazier au chaos.](#)
- 54 Ibid.
- 55 Les Amis de la Terre France, 2022. [Total abandonne ses responsabilités avec son annonce de force majeure sur le gaz du Mozambique.](#)
- 56 Le Figaro, 2022. [Le PDG de TotalEnergies au Mozambique pour relancer son projet gazier.](#)
- Africa Intelligence, janvier 2023. [Mozambique LNG : les Sud-Africains de WBHO, premiers bénéficiaires des contrats de TotalEnergies.](#)
- AfricaNews, novembre 2022. [Le Mozambique rouvre un port-clé dans la région gazière de Cabo Delgado.](#)
- 57 Rainforest Action Network, BankTrack, Indigenous Environmental Network, Oil Change International, Reclaim Finance, Sierra Club, Urgewald, mars 2022. Selon les données financières publiées dans : [Banking on Climate Chaos – Fossil Fuel Finance Report 2022.](#)
- 58 Ember, 2022. [EU can stop Russian gas imports by 2025.](#) Artelys, 2022. [Does phasing-out Russian gas require new gas infrastructure?](#)
- 59 LNGPrime, 2022. [France continues to be top importer of US LNG.](#) Les États-Unis sont aujourd'hui le premier exportateur de GNL au monde, et la première alternative au gaz russe pour l'Europe, grâce à leur exploitation du gaz de schiste. En juillet, la France a été la première destination des exportations américaines de GNL pour le 5ème mois consécutif | Les Amis de la Terre France, 2022. [Climat : Engie signe pour acheter du gaz de schiste jusqu'en 2041.](#) Depuis le début de la guerre en Ukraine, Engie a signé un nouveau contrat d'achat de GNL américain de 15 ans avec l'entreprise Nextdecade en mai 2022, après avoir rallongé à 20 ans un contrat similaire déjà passé avec l'entreprise Cheniere. [Engie se tourne vers le gaz de schiste américain pour moins dépendre de la Russie.](#)
- En décembre 2022, Engie signait encore un nouveau contrat d'importation de gaz de schiste avec Sempra et son projet de terminal Port Arthur LNG, sur 15 ans. PR Newswire, décembre 2022. [Sempra Infrastructure Announces Agreement with ENGIE for Supply of U.S. LNG from Port Arthur LNG Phase 1.](#)
- 60 Les Amis de la Terre France, 2022. [PJL pouvoir d'achat : les députés votent pour plus de dépendance au gaz.](#) La loi sur le pouvoir d'achat votée à l'été 2022 prévoit que puissent être ignorées les études d'impact sur l'environnement ainsi que les consultations publiques. La construction du projet pourra également commencer avant que toutes les autorisations normales n'aient été accordées. Par ailleurs, le gouvernement a publié fin septembre un nouveau décret dans le but de réduire le risque de recours ciblant le futur terminal méthanier : délai de recours d'un mois, pas de recours préalable, instruction en 10 mois, pas d'appel possible. Voir la [loi](#) et le [décret](#) sur Légifrance.
- The Conversation, janvier 2023. [Au Havre, un régime juridique sur-mesure pour le controversé terminal méthanier flottant.](#)
- 61 Rainforest Action Network, BankTrack, Indigenous Environmental Network, Oil Change International, Reclaim Finance, Sierra Club, Urgewald, mars 2022. Selon les données financières publiées dans : [Banking on Climate Chaos – Fossil Fuel Finance Report 2022.](#)



# L'AFFAIRE BNP PARIBAS

Le procès d'un monde  
qui change



Les Amis  
de la Terre  
France



NOTRE  
AFFAIRE  
À TOUS



OXFAM  
France